

BOURSE FACULTAIRE

POUR UNE ETUDIANT·E DE LA FACULTE DE THEOLOGIE ET DE SCIENCES DES RELIGIONS DESIRANT FAIRE UN SEJOUR D'ETUDES DANS UNE AUTRE FACULTE

L'Université de Lausanne met à la disposition de la Faculté de théologie et de sciences des religions une bourse d'études permettant à un·e étudiant·e prégradué·e ou postgradué·e de poursuivre sa formation durant un semestre ou une année académique dans une Université avec laquelle la Faculté a conclu des accords de mobilité hors SEMP: cf. sur le site web de la FTSR/Formations/Mobilité: [accords facultaires](#).

Le montant de la bourse par semestre varie selon le niveau de l'étudiant·e et sa destination:

accords avec Europe:

- étudiant·e prégradué·e: CHF 1'600 . -
- étudiant·e postgradué·e: CHF 2'500. -

accords hors Europe:

- étudiant·e prégradué·e: CHF 2'500 . -
- étudiant·e postgradué·e: CHF 4'000. -

Condition de candidature: être immatriculé·e à la FTSR

Dossier de candidature:

- un curriculum vitae
- l'indication de la situation académique actuelle (avec dossier de notes)
- l'énoncé des motifs pour lesquels la bourse est sollicitée
- une copie du contrat de mobilité établi avec le/la conseiller·ère aux études

Les étudiant·e·s prégradué·e·s ont la priorité sur les étudiant·e·s postgradué·e·s. En fonction du nombre de candidatures, les montants peuvent être ajustés.

Le dossier doit parvenir avant le 15 janvier 2022 au

**Décanat de la FTSR
Université de Lausanne
Anthropole 2018
CH-1015 Lausanne**

Pour tout renseignement supplémentaire, s'adresser au professeur Frédéric Amsler, UNIL, Anthropole, CH-1015 Lausanne (frederic.amsler@unil.ch) tél. : ++41 021 692 27 15

AUTRES BOURSES OCTROYÉES PAR L'UNIVERSITÉ

⇒ consulter le site: <https://www.unil.ch/international/home/menuinst/unil-students.html>